



CHARTRE DE MUTUALISATION DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES

Sommaire

I. LE SYSTEME DE MUTUALISATION D'UVED	3
I.1. Objectifs.....	3
I.2. Procédure de recensement des ressources existantes	3
I.3. Typologie des ressources mutualisées	4
I.4. Modalités de partage des ressources mutualisées	5
II. LES CONDITIONS DE MUTUALISATION DES RESSOURCES PEDAGOGIQUES	6
II.1. Labellisation des ressources.....	6
II.2. Référencement des ressources	6
II.3. Diffusion des ressources.....	7
a. Portail UVED.....	7
b. Plateforme Moodle	7
c. Chaînes de diffusion UVED	8
II.4. Retours d'usage.....	8
III. LES CONDITIONS DE COPRODUCTION DES RESSOURCES UVED	8
III.1. Nature et objet du partenariat.....	8
III.2. Engagements des partenaires	8
III.3. Stratégie de coédition de MOOC non lucratifs	9
IV. LES CONDITIONS GENERALES D'EXPLOITATION ET DE DIFFUSION DES RESSOURCES MUTUALISEES AU SEIN DU RESEAU UVED	10
IV.1. Conditions juridiques	10
a. Cession de droits non exclusive	10
b. Licence Creative commons associée.....	10
IV.2. Conditions économiques.....	11
a. En formation initiale.....	11
b. En formation continue ou professionnelle	11

I. Le système de mutualisation d'UVED

I.1. Objectifs

La Fondation UVED (ci-après « la fondation ») favorise l'accès libre et gratuit au savoir et à la formation dans le domaine de l'environnement et de la transition écologique :

- toutes les ressources produites dans le cadre des appels à projets UVED sont mutualisées et disponibles en libre accès,
- tous les établissements membres (fondateurs ou associés) de la fondation (ci-après « les établissements membres » ou « membres ») s'engagent, autant que possible, à mutualiser leurs productions relevant des thématiques d'UVED et à les mettre en accès libre.

Cette politique de large accès aux ressources pédagogiques numériques permet ainsi à la fondation de :

- rendre visible son projet aussi bien en interne, au sein de son réseau, qu'à l'extérieur ;
- faciliter l'accès au plus grand nombre à des ressources cofinancées et labellisées par UVED, produites par les établissements membres dans le cadre d'appels à projets UVED, et à des ressources existantes, produites dans les établissements ;
- offrir une visibilité nationale et internationale aux productions des établissements membres ;
- faciliter le développement de formations en ligne et enrichir l'offre de formation de chacun de ses membres ;
- contribuer à la valorisation d'un patrimoine pédagogique numérique ;
- contribuer au développement de ressources pédagogiques nouvelles exploitables par le plus grand nombre de ses membres ;
- produire de la connaissance et des compétences en facilitant les échanges d'expériences ainsi que des partenariats de coproduction et de co-exploitation des ressources.

Au-delà de la mise en place d'une banque de ressources pédagogiques numériques labellisées, ce système de mutualisation contribue également au développement de l'utilisation des ressources dans les enseignements, à leur réappropriation par les enseignants et au renouvellement de leurs pratiques pédagogiques.

L'objectif de la fondation est de promouvoir une politique de partenariat. Pour autant, tout en favorisant l'accès le plus large possible aux ressources produites, le développement de ressources pluri-établissements et la mutualisation des ressources, le système proposé entend respecter l'offre de formation de chacun des membres ainsi que les productions des établissements membres.

I.2. Procédure de recensement des ressources existantes

UVED assure une fonction de recensement des ressources existantes dans le domaine en vue d'offrir une visibilité nationale et internationale aux productions des établissements membres. UVED contribue ainsi à la valorisation d'un patrimoine pédagogique numérique.

La procédure se fait soit

- sur la base d'un recensement réalisé par UVED :
 - o L'équipe UVED identifie des ressources existantes dans les établissements membres: ressources en ligne sur le portail des établissements membres, prise de contact avec

les correspondants UVED des établissements membres, les auteurs de ressources (enseignants ou enseignants-chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres) ou les responsables de formation, consultation des ressources via une plateforme de cours (demande d'accès pour consultation uniquement).

- Sur la base d'une démarche de la part de l'établissement membre qui propose des ressources
 - o La sélection est effectuée par les établissements membres eux-mêmes qui choisissent les ressources à valoriser.

UVED sélectionne et valide les ressources proposées par les enseignants, promeut une politique de "libre accès" mais ne décide pas des modalités d'accès ; c'est à l'enseignant/l'établissement membre d'indiquer à UVED les modalités d'accès à la ressource.

Quelle que soit la procédure, la sélection des ressources à partager pourra tenir compte de plusieurs critères : qualité scientifique, pertinence pédagogique, niveau, adéquation avec les champs thématiques d'UVED, date de création (questions d'actualisation et d'obsolescence des contenus), l'accès, rattachement à une formation,...

Même pour des ressources en libre accès, le recensement et le référencement des ressources existantes ne peuvent se faire sans l'accord préalable des auteurs et des établissements membres.

La fondation se réserve le droit de ne pas sélectionner ou de retirer une ressource de sa banque de ressources pour des questions d'actualisation (éventuelle obsolescence scientifique, technique ou pédagogique des contenus).

I.3. Typologie des ressources mutualisées

Par ressource pédagogique numérique, la fondation définit « tout élément didactique utilisable dans un parcours de formation pour aider l'apprenant dans ses apprentissages et pour faciliter l'action de l'enseignant ».

Les ressources pédagogiques numériques mutualisées sont :

- Soit des ressources existantes produites par les établissements membres dans un autre cadre que celui de la fondation ;
- Soit des ressources produites par un ou plusieurs membres dans le cadre d'un appel à projets de la fondation.

Ces ressources sont de trois types :

- 1) des ressources simples : ce sont des éléments pédagogiques produits par un enseignant dans un contexte donné, non directement exploitable en tant que tel par un apprenant ou dans un autre contexte, mais mobilisable par un autre enseignant lors de la production d'une nouvelle séquence d'apprentissage. L'objectif pédagogique n'est pas nécessairement explicite¹.
- 2) des ressources scénarisées : ce sont des objets autonomes unitaires, contenant tous les

¹ Autrement dit, ces outils ne peuvent être utilisés dans d'autres cadres que ceux pour lesquels ils ont été produits que grâce à un travail d'appropriation et de transfert et en les complétant : Un PPT par exemple, n'est que le support complémentaire à un discours oral, et n'a pas de valeur pédagogique intrinsèque. Il faut donc l'utiliser en reproduisant à nouveau le discours

éléments nécessaires à leur fonctionnement à la fois sur le plan pédagogique et sur le plan technique. Elles comprennent la définition d'un objectif pédagogique, visent l'acquisition d'un savoir ou d'une compétence et comprennent un nombre restreint d'activités à réaliser.

3) des modules de formation / environnements complexes d'apprentissage :

- les modules sont des ensembles d'activités d'apprentissage mobilisant x ressources simples et/ou scénarisées. Ils peuvent constituer un élément d'un parcours de formation (typiquement, un module dans un ensemble de 4 à 6 modules dans un semestre de Master). Un module est constitué d'une partie 'cours' correspondant à une ou plusieurs ressources scénarisées.
- les environnements complexes d'apprentissages sont des ressources qui permettent un apprentissage autonome, par une navigation autoguidée au travers d'activités pédagogiques.

Chaque projet pédagogique, numérique ou audiovisuel, doit impérativement être accompagné d'un kit pédagogique (ou guide d'usage) qui sera mutualisé au sein de la communauté UVED. Ce kit, destiné aux enseignants et formateurs, indique comment construire un cours avec ladite ressource, définit les activités liées à la ressource et les méthodes d'utilisation (contextes, parcours possibles...), permettant ainsi la mise en place et le bon déroulement de la formation des apprenants. Il peut également inclure une partie « contenus tutorés » regroupant les activités (exercices, contrôles, ...) qui supposent un accompagnement.

I.4. Modalités de partage des ressources mutualisées

La politique de la fondation, portée par l'ensemble des membres, est de favoriser l'accès le plus large possible aux ressources pédagogiques numériques mutualisées.

Dans le même temps, chaque établissement producteur de ressources (établissement d'enseignement supérieur et de recherche membre ou autre structure membre qui dispose de ressources existantes, produites en son sein par des enseignants et enseignants-chercheurs hors appel à projets UVED) reste maître du choix des modalités de partage des ressources qu'il souhaite mutualiser. Il peut ainsi les mettre à disposition :

- **en « libre accès »**, ouvert au monde entier via Internet. Sauf décision contraire du Conseil d'administration de la fondation, c'est le cas de l'ensemble des contenus pédagogiques (la partie 'cours' mais, sauf cas particulier, pas le 'kit pédagogique') des ressources produites dans le cadre des appels à projets UVED. Les membres n'ont pas obligation mais sont encouragés à rendre également accessibles dans les mêmes conditions les ressources qu'ils ont produites par ailleurs et dont ils détiennent les droits (ressources simples ou scénarisées, et partie 'cours' des modules et environnements complexes d'apprentissage).
- **en « accès partagé »** à l'ensemble des membres de la fondation (comprenant l'ensemble des personnels d'enseignement et de recherche des membres, avec possibilité de les utiliser dans leurs enseignements en les rendant accessibles à leurs étudiants). Sauf décision contraire du Conseil d'administration de la fondation, c'est le cas de l'ensemble des ressources produites dans le cadre des appels à projets UVED, dans la version complète de ces ressources (Cours + Kit ou environnement complexe d'apprentissage). De même, les membres sont incités à rendre accessibles les ressources qu'ils ont produites par ailleurs et dont ils détiennent les droits (ressources simples ou scénarisées, et modules et environnements complexes d'apprentissage complets).
- **en « accès réservé »** à l'établissement producteur détenteur des droits. Seule la description de

la ressource et ces conditions d'accès sont alors accessibles à l'ensemble des membres. Ceci ne devrait concerner qu'un nombre restreint de ressources déclarées dans la base.

Le Conseil d'administration de la fondation se réserve le droit de demander à l'établissement producteur d'expliquer ou de justifier les modalités de partage choisies.

II. Les conditions de mutualisation des ressources pédagogiques

Afin de garantir une qualité optimale des ressources mutualisées et faciliter leurs échanges, la fondation met en place quatre services :

- La « labellisation » des ressources produites dans le cadre des appels à projets UVED
- Le référencement de toutes les ressources mutualisées
- La diffusion des ressources mutualisées
- Le recueil des retours d'usage des ressources

En contrepartie, les membres s'engagent à respecter les conditions de leur bon fonctionnement telles que décrites ci-après.

II.1. Labellisation des ressources

Afin de garantir à ses membres l'accès à des ressources de qualité, la fondation soumet la mutualisation des ressources pédagogiques numériques issues des appels à projets UVED, déclarées en accès libre, à une procédure d'évaluation de type « review » telle que pratiquée pour les productions de recherche.

Cette triple démarche d'évaluation, scientifique, pédagogique et technique, est assurée par le Conseil scientifique de la fondation avec l'appui des groupes de travail (technique et pédagogique) de la fondation et dans le respect des statuts et règlement intérieur de la fondation.

Le Conseil scientifique explicite les critères d'évaluation et produit des grilles d'analyse pour chaque appel à projets.

II.2. Référencement des ressources

La fondation met en place un système de référencement et fournit à ses membres les outils utiles à sa mise en œuvre, en cohérence avec la politique nationale des UNT.

Ce système permet de rendre visible l'ensemble des ressources mutualisées et facilite leur recherche grâce à un catalogue spécifiant leurs caractéristiques et leurs conditions d'usage.

Pour être référencée dans le moteur de recherche du portail UVED, toute ressource mutualisée devra être décrite dans la fiche d'indexation fournie par la fondation.

La fiche descriptive regroupe l'ensemble des métadonnées (éléments d'ordre pédagogique, documentaire et technique) permettant d'indexer une ressource UVED au format SupLOMFR.

Deux fiches d'indexation sont disponibles en fonction de la nature de la ressource :

- l'une pour les ressources pédagogiques numériques ;
- l'autre pour les ressources pédagogiques audiovisuelles.

Sur proposition de l'établissement membre et/ou de la fondation et avec accord de(s) l'auteur(s) :

- des éléments constitutifs d'une ressource scénarisée pourront être référencés comme des ressources simples.
- des éléments constitutifs d'un module pourront être référencés comme des ressources simples ou scénarisées.

II.3. Diffusion des ressources

Il existe plusieurs points d'accès pour consulter les ressources mutualisées par UVED.

a. Portail UVED

La fondation met les ressources mutualisées à disposition sur son portail www.ued.fr.

Ce portail permet un accès rapide et facile aux ressources ; elles sont accessibles dès la page d'accueil, classées selon leur typologie et identifiées par des pictogrammes :

- Les entrées thématiques
- Les parcours thématiques : autoformations
- Les éléments de cours : grains numériques
- Les éléments de cours : grains audiovisuels
- La pédagogie active : jeux sérieux, jeux de rôles...
- Les vidéos, documentaires, films pédagogiques
- Les cours complets : modules de formation
- Les ressources en langues étrangères

Les utilisateurs accèdent non seulement à la description de chacune des ressources mutualisées mais également aux contenus même des ressources.

L'espace privé du portail met à disposition des établissements membres de la fondation (fondateurs et associés) les kits pédagogiques (guides d'usage) des ressources via la fédération d'identités (shibboleth).

b. Plateforme Moodle

Certaines des ressources labellisées UVED, parmi lesquelles les parcours thématiques (vidéos qui composent les MOOC produits et coordonnés par UVED) et des collections de ressources pédagogiques, sont également consultables en libre accès sur la plateforme Moodle d'UVED.

Les activités pédagogiques associées aux parcours ainsi que les archives zip (téléchargement des parcours ou des collections « clés en main » pour un import direct dans d'autres plateformes de type Moodle) sont mis à la disposition des membres fondateurs et associés pour un usage en formation initiale. Seuls les membres fondateurs ont la possibilité de les utiliser en formation continue ou professionnelle sans contrepartie financière (voir IV.2.b).

c. Chaînes de diffusion UVED

Au-delà du portail UVED, les ressources pédagogiques audiovisuelles, financées par UVED dans le cadre de ses appels à projets ainsi que les vidéos qui composent ses MOOC (hors sessions), sont disponibles en libre accès sur ses chaînes YouTube UVED et Canal-UVED.

II.4. Retours d'usage

La fondation met en place une procédure en vue de disposer d'éléments factuels concernant l'utilisation des ressources et permettant de faire état des contextes et conditions d'utilisation des ressources.

Ce système permet de constituer progressivement une « banque des usages » et vise à faciliter la capacité des enseignants et des enseignants-chercheurs à s'approprier et à intégrer les ressources dans leur propre parcours pédagogique.

La fondation souhaite connaître de façon précise l'usage qui est fait des ressources pédagogiques numériques qu'elle a cofinancées dans le cadre de ses appels à projets et qu'elle mutualise. La fondation met donc à disposition des auteurs et/ou utilisateurs des ressources un formulaire pour connaître les usages qu'ils en font. Dans un souci d'amélioration des futurs contenus pédagogiques qui seront développés, ce questionnaire permet aussi de mieux appréhender les usages et les attentes des établissements membres vis-à-vis des ressources UVED.

Tout établissement utilisateur ou producteur d'une ressource cofinancée par la fondation s'engage ainsi à fournir à celle-ci un retour sur l'usage de cette ressource selon la procédure explicitée sur son site.

III. Les conditions de coproduction des ressources UVED

III.1. Nature et objet du partenariat

La production des ressources cofinancées par la fondation ressort d'un partenariat de coproduction entre au moins deux établissements (dont au moins l'un est membre de la fondation) ayant répondu conjointement à l'appel à projets correspondant.

L'un des établissements mandaté par les établissements producteurs assure le rôle de producteur délégué par UVED et, à ce titre, signe une convention de partenariat avec UVED.

III.2. Engagements des partenaires

Sous la direction de la fondation et en son nom, le producteur délégué s'engage à organiser la production de l'œuvre qui lui a été commandée par la fondation, en fonction des financements spécifiques qui lui sont attribués par la fondation et en fonction de ses investissements propres (apports en numéraire, en nature et en industrie) ou de ceux des établissements coproducteurs. Il s'engage à réaliser ou faire réaliser son développement pédagogique, technique et artistique ainsi que son inscription sur support numérique reproductible afin que la fondation puisse en assurer l'édition et la diffusion.

Il s'engage en collaboration avec les autres établissements producteurs à assurer une maintenance scientifique et technique de l'œuvre dont il a la responsabilité pendant une durée de 5 ans et s'engage à déposer auprès de la fondation, les sources des programmes informatiques nécessaires pour assurer la maintenance technique de l'œuvre.

Le producteur délégué s'engage également à négocier auprès des auteurs ou ayant droits concernés l'ensemble des droits patrimoniaux inhérents au développement de l'œuvre et nécessaires pour autoriser sa reproduction et sa communication vers les publics intéressés.

Les partenaires de production s'engagent à se communiquer, au fur et à mesure de la création de l'œuvre, les justificatifs écrits des accords d'acquisition des droits d'auteur correspondants (autorisations et attestations diverses, contrat de travail pour les œuvres logicielles, actes de cessions etc.)

En cas de défaillance de l'un des établissements coproducteurs, le producteur délégué a le droit de substituer un tiers à la partie défaillante, selon des modalités qui sont précisées dans la convention de partenariat.

La fondation s'engage à mentionner le nom des auteurs et des établissements producteurs, sur le site et les différents supports sur lesquels il éditera la ressource.

La fondation laisse la possibilité aux établissements coproducteurs d'exploiter et de diffuser l'œuvre sous leur propre charte graphique à condition que le logo de la fondation soit explicitement mentionné.

III.3. Stratégie de coédition de MOOC non lucratifs

La fondation met en place une procédure et des modalités relatives à une stratégie de co-portage (co-édition) de MOOC non lucratifs.

UVED peut co-porter / co-éditer un MOOC à but non lucratif selon deux modalités :

- Avec apport d'un cofinancement mais sans participation active à la réalisation du projet : l'établissement porteur principal (qui assure le pilotage et l'organisation de la production de la ressource, la gestion du budget accordé pour conduire cette action, l'organisation de la cession des droits d'auteur, l'hébergement de la ressource) assure la production et la coordination du MOOC et répond aux demandes d'informations souhaitées par UVED tout au long de la réalisation du projet.
- Avec participation active à la réalisation du projet mais sans apport de cofinancement : UVED est impliquée dans le pilotage du projet et participe aux différentes étapes associées à la réalisation de ce projet. Plusieurs types de contribution peuvent être envisagés en fonction des besoins de l'établissement porteur : savoir-faire, expertise, compétences,...

IV. Les conditions générales d'exploitation et de diffusion des ressources mutualisées au sein du réseau UVED

Toute ressource mutualisée en accès libre peut être exploitée pour les besoins d'enseignement en formation initiale.

IV.1. Conditions juridiques

a. Cession de droits non exclusive

La production des ressources pédagogiques numériques UVED est faite pour un usage libre de droits sans préjudice du respect des règles de la propriété intellectuelle et en particulier des droits moraux des auteurs.

A cet effet, les établissements producteurs délégués de ressources cofinancées par UVED doivent obtenir des auteurs, pour le compte d'UVED, la cession des droits d'auteur non exclusive permettant la diffusion et l'exploitation de la ressource.

Les droits qui sont cédés à UVED sont les droits de reproduction et de représentation, à titre non exclusif.

UVED s'engage par ailleurs à respecter les droits moraux des auteurs de la ressource et s'engage par là même, pour chaque reproduction et représentation de la ressource, à préciser aux crédits le nom de(s) l'auteur(s).

Dans le cas des ressources produites par les établissements en dehors des appels à projets de la fondation, chaque membre vérifiera que le contrat d'auteur d'origine mentionne les principales règles suivantes :

- Le contenu de l'œuvre originale reste la propriété intellectuelle de l'auteur ;
- L'auteur peut utiliser librement le contenu pédagogique de son œuvre au sein de son service d'enseignement et dans le cadre des publications de sa recherche ;
- L'auteur cède ses droits au titre du droit de reproduction, au titre du droit de représentation, au titre du droit de traduction, au titre d'exploitation secondaire.

Si l'un ou plusieurs de ces éléments venaient à manquer au contrat d'origine, un avenant devrait être signé entre l'auteur et l'établissement producteur.

Toute modification de la ressource sera soumise à l'autorisation de l'auteur et fera l'objet d'un contrat stipulant les autorisations.

b. Licence Creative commons associée

Les ressources issues des appels à projets UVED sont diffusées sous Licence Creative Commons de type BY NC SA « Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage des conditions initiales à l'identique ».

Les vidéos qui composent les MOOCs UVED sont en accès libre, proposées sous Licence Creative Commons BY NC ND « Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification ».

IV.2. Conditions économiques

Il y a lieu de distinguer :

- d'une part, des conditions liées à une exploitation et une diffusion de la ressource en formation initiale ;
- d'autre part, des conditions liées à une exploitation et une diffusion de la ressource en formation continue ou professionnelle ;
- enfin, des conditions liées au type de la ressource.

a. En formation initiale

Les enseignants, enseignants-chercheurs et responsables de formation peuvent utiliser librement et gratuitement en formation initiale toutes les ressources pédagogiques numériques qu'UVED met à disposition sur son portail (en respectant les termes de leurs licences respectives) pour construire, compléter ou enrichir leurs cours.

Pour faciliter et développer les usages, les vidéos qui composent les MOOC produits et coordonnés par UVED sont disponibles hors sessions et en libre accès sur le portail UVED ainsi que sur ses chaînes YouTube UVED et Canal-UVED. Ces vidéos, hors contexte MOOC, peuvent être utilisées, intégrées et réutilisées dans les enseignements en formation initiale, pour différents contextes d'usage, en respectant la Licence Creative Commons correspondante.

b. En formation continue ou professionnelle

La fondation UVED met en place un système pour favoriser l'usage des ressources en formation continue ou professionnelle, en distinguant les ressources issues des appels à projets UVED des vidéos issues des MOOC produits et coordonnés par UVED.

Cas des ressources issues des appels à projets UVED :

- Établissements fondateurs et associés de la fondation UVED, à l'exclusion de toute structure commerciale : usage libre et gratuit des ressources dans les enseignements, sans condition économique particulière (sauf éventuelle prise en charge du tutorat).

Établissements non membres : modalités d'usage à déterminer avec UVED, soumises à un accord faisant l'objet d'une convention de partenariat définissant les conditions d'usage et de commercialisation permettant d'abonder le financement de projets pédagogiques pour le libre accès au savoir et à la connaissance et pour les enseignements en formation initiale.

Cas des MOOC produits et coordonnés par la Fondation UVED

La fondation UVED instaure un système à deux vitesses pour distinguer l'utilisation possible des MOOC en formation continue ou professionnelle par les membres fondateurs et pour les autres (membres associés et non membres) :

- Établissements membres (fondateurs et associés) de la fondation UVED : possibilité de récupérer tous les MOOC produits et coordonnés par UVED sur les grands défis sociétaux et problématiques environnementales et de les intégrer dans leur plateforme (type Moodle) en téléchargeant le zip (téléchargement des parcours « clé en main » et activités pédagogiques).
- Établissements membres fondateurs de la fondation UVED, à l'exclusion de toute structure commerciale : usage libre et gratuit de tout ou partie des MOOC sans condition économique

particulière (sauf éventuelle prise en charge de l'animation).

- Établissements membres associés et non membres : modalités d'usage à déterminer avec UVED, soumises à un accord faisant l'objet d'une convention de partenariat définissant les conditions d'usage et de commercialisation permettant d'abonder le financement de projets pédagogiques pour le libre accès au savoir et à la connaissance et pour les enseignements en formation initiale.